

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS697

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« notification »

les mots :

« mesure de blocage ou de déréférencement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.